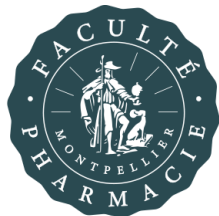




UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



Règlement des Enseignements, des Etudes et des Examens (R3E) spécifique du Master mention Sciences du Médicament et des Produits de Santé

Composante : Pharmacie - Année 2024 / 2025

Vu le Règlement des Enseignements, des Etudes et des Examens (R3E) de l'Université de Montpellier (voté en CVU en date du 5 mars 2024).

Règles spécifiques concernant le Master

Chaque année de master comprend un stage, un devoir personnel et des enseignements :

- **Stage** : 140 heures en M1 et minimum 740 heures en M2
- **Devoir personnel** qui pourra être individuel (travail encadré de recherche) ou collaboratif ou/et coopératif (projet tutoré).
- **Enseignements** organisés en unités d'enseignements (UE). Ces UE sont des regroupements cohérents d'enseignements. Elles sont obligatoires ou à choix. Les enseignements et TD peuvent être réalisées à distance ou en présentiel.
Ces UEs sont regroupées en deux ensembles : le tronc commun et le groupe des UEs spécifiques

En cas de survenue d'un évènement exceptionnel, entraînant l'impossibilité de respecter ces règles, les responsables de formation et les responsables de parcours peuvent fixer des règles dérogatoires afin d'assurer le bon déroulement des enseignements et la réalisation des examens.

Règles spécifiques applicables à l'ensemble des sessions

Les épreuves des UE peuvent porter sur l'ensemble des enseignements organisés (CM et/ ou TD et/ou TP et/ou TD/TP et/ou conférences) au sein de l'UE. Les étudiants peuvent rédiger leurs copies d'examen en français ou en anglais pour toutes les UEs du Master (1 et 2), leurs rapports de stage, de TER et de projet tutoré. Un dictionnaire bilingue peut être autorisé.

Pour les épreuves écrites ou orales, les examens et/ou soutenances peuvent être organisées à distance, sur décision de l'enseignant responsable. En deuxième session, les examens peuvent être réalisés sous forme d'épreuves écrites ou orales, la modalité en étant indiquée pour chaque UE au moins un mois à l'avance, sauf en cas de survenue d'un évènement exceptionnel nécessitant la mise en place de mesures urgentes.

Les notes d'UE intègrent, le cas échéant, les notes de contrôle continu (CC), des TP et/ou TD/TP.



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



L'organisation du contrôle continu des CM, TP et TD est laissée à la libre appréciation des enseignants responsables (plusieurs notes pouvant correspondre à : des compte-rendu de séances, des interrogations écrites ou orales, des exposés, la prise en compte de l'assiduité, la note d'un examen terminal, etc.).

Quelle que soit la note obtenue à une UE, les étudiants conservent leurs notes de contrôles continus à la 2ème session à l'exception des notes de contrôle continu de l'UE « Qualité et aspects technico-réglementaires » qui n'est pas concernée.

Pour les UEs en contrôle continu intégral, un contrôle additionnel est proposé aux étudiants qui n'ont pas obtenu la moyenne aux épreuves de CCI.

Hors examens de TP et de CCI, aucune épreuve de contrôle continu ne sera organisée après le 6 décembre au premier semestre et le 7 mars au second semestre.

Assiduité et Gestion des absences

L'assiduité aux enseignements et formations (cours magistraux, conférences, travaux dirigés, travaux pratiques) est obligatoire. Un étudiant absent à une épreuve se voit attribuer la note de zéro à cette épreuve si son absence n'est pas justifiée.

Règles spécifiques pour la validation des sessions

Pour chaque ensemble d'UEs (tronc commun et groupes d'UEs spécifiques) un étudiant ayant une moyenne générale $\geq 10/20$ (hors UEs Stage, Projet tutoré et Travail Encadré de Recherche) mais présentant au moins une note d'UE $< 7/20$ en première session sera ajourné et repassera en seconde session toutes les UEs de cet ensemble dont la note est $< 7/20$. S'il le souhaite, il pourra repasser des UEs de cet ensemble pour lesquelles il a obtenu une note inférieure à 10/20.

Pour chaque ensemble d'UEs, un étudiant ayant une moyenne générale $< 10/20$ des UEs (hors UEs Stage, Projet tutoré et Travail Encadré de Recherche) en première session sera ajourné et devra repasser en seconde session toutes les UEs de cet ensemble dont la note est $< 10/20$.

Si une UE est divisée en ECUE, et au cas où l'étudiant devrait la repasser en deuxième session, l'étudiant ne repassera que l'ECUE ou les ECUEs pour lesquelles sa note de première session est $< 10/20$.

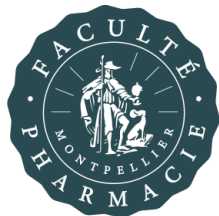
En 2ème session les notes retenues sont les meilleures notes des deux sessions pour chaque UE.

Redoublement

Il est autorisé au maximum, un redoublement en Master 1 et un redoublement en Master 2 sauf cas particuliers exceptionnels.



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



Les étudiants redoublants conservent les UEs pour lesquelles ils ont obtenu une note $\geq 10/20$. Ils conservent également, le cas échéant, le tronc commun validé ou le groupe d'UEs spécifiques validé ou le semestre validé. Ils devront donc représenter les UEs, travaux, projets, stages/apprentissage pour lesquels leur note est $< 10/20$ en dehors du tronc commun validé, du groupe d'UEs spécifiques validé ou du semestre validé.

Tout étudiant qui redouble pourra effectuer un nouveau stage, même si son stage était validé à l'issue de sa première année.

MASTER 1

En première année de master, en dehors des UEs obligatoires, les étudiants sont admis à passer uniquement les épreuves des UEs à choix qu'ils ont choisies par le remplissage du formulaire spécifique avant la date limite. Le choix de ces UEs à choix est effectué en fonction du parcours spécifique envisagé pour la deuxième année de Master. Certaines UEs sont obligatoires pour envisager l'entrée dans un parcours spécifique en Master 2ème année.

En master 1 l'UE d'anglais peut être remplacée, pour un maximum de 5 à 6 étudiants, par l'UE HAV Scientific Hub organisée par l'UFR Sciences. Cette UE compte pour 3 ECTS.

Il n'est pas organisé de seconde session pour cette UE et la note éliminatoire de 07/20 ne s'applique pas à cette UE.

Parcours "Environnement réglementaire International des entreprises et produits de santé"

Semestre 1 :

UEs obligatoires

UE Enregistrement et économie du médicament et autres produits de santé

UE Techniques d'analyse et contrôle qualité du médicament

UE Investigation toxicologique

Semestre 2 :

UE obligatoire :

UE Eléments de base de l'Ingénierie des produits de santé

2 UE à choix parmi toutes les UEs proposées

Parcours "Analyse des produits de santé : Assurance et Contrôle Qualité"

Semestre 1 :

UEs obligatoires :

UE Techniques d'analyse et contrôle qualité du médicament

UE Enregistrement et économie du médicament et autres produits de santé



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



UE à choix :

1 parmi les 2 suivantes :

UE Investigation toxicologique

UE Pharmacologie moléculaire

Semestre 2:

UEs obligatoires :

UE Eléments de base de l'Ingénierie des produits de santé

UE Techniques d'analyse avancées pour le développement du médicament

UE à choix : 1 parmi les 2 suivantes :

UE Conception du médicament : Introduction au drug-design

UE PEPITE

Parcours "Développement des produits de santé : Qualité et sécurité"

Semestre 1

UEs obligatoires :

UE Investigation toxicologique

UE Pharmacologie moléculaire

UE Techniques d'analyse et contrôle qualité du médicament

Semestre 2

UE obligatoires :

UE Pharmacocinétique, pharmacodynamie et biopharmacie

UE Techniques d'analyse avancées pour le développement du médicament

UE Conception du médicament : Introduction au drug-design

Parcours "Biologie structurale et conception rationnelle de molécules bioactives"

Semestre 1

UEs obligatoires :

UE Biologie structurale

UE Chimie thérapeutique et pharmacochimie moléculaire

UE à choix 1 parmi les 2 suivantes :

UE Investigation toxicologique

UE Pharmacologie moléculaire

UE Techniques d'analyse et contrôle qualité du médicament

Semestre 2

UEs obligatoires :

UE Microscopies et spectroscopies pour la biologie*

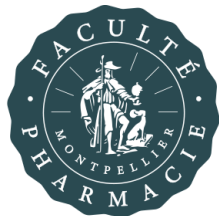
UE Conception du médicament : Introduction au drug-design*

UE à choix 1 parmi les 2 suivantes :

UE Techniques d'analyse avancées pour le développement du médicament**



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



UE PEPITE

**Ne peut pas être remplacée par un stage long*

*** Cette UE ne peut être prise que si l'UE Techniques d'analyse et contrôle qualité du médicament a été prise au Semestre 1*

Parcours "Aging et stratégies anti-âge"

Semestre 1

UE obligatoire

UE Investigation toxicologique

UEs à choix 2 parmi les 3 suivantes :

UE Chimie thérapeutique et pharmacochimie moléculaire

UE Enregistrement et économie du médicament et autres produits de santé

UE Techniques d'analyse et contrôle qualité du médicament

Semestre 2

UEs obligatoires :

UE Eléments de base de l'Ingénierie des produits de santé

UE Introduction à l'Aging et à l'Anti-âge

UE Développement en industrie de modèles de l'Aging

Parcours "Innovation en Chimie Santé & Ciblage thérapeutique"

Semestre 1 :

UEs obligatoires :

UE Chimie thérapeutique et pharmacochimie moléculaire

UE Investigation toxicologique

UE à choix : 1 parmi les 2 suivantes :

UE Biologie structurale

UE Techniques d'analyse et contrôle qualité du médicament

Semestre 2

UEs obligatoires :

UE Conception du médicament : Introduction au drug-design

UE Pharmacocinétique, pharmacodynamie et biopharmacie

1 UE à choix parmi toutes les UEs (5 ECTS) de master

Conditions particulières de validation applicables au Master 1

- Le "Travail Encadré de Recherche" (TER) est validé par l'obtention d'une note $\geq 10/20$
- L'UE Stage est validée par la réalisation effective du stage et l'obtention d'une note $\geq 10/20$: Composée d'une évaluation d'écrit (rapport), de soutenance orale et de l'appréciation du maître de stage



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



En cas de fin anticipée du stage, ou de durée de stage inférieure à la durée prévue dans la convention tripartite, les responsables pédagogiques se réuniront pour décider en fonction des circonstances d'espèce, de la nécessité de réaliser un stage complémentaire et, le cas échéant, de sa durée.

-Si un stage complémentaire est imposé, mais ne peut se dérouler dans l'année universitaire, les épreuves orale et écrite sont annulées pour l'étudiant concerné, l'UE Stage n'est pas validée et l'étudiant est ajourné au master 1.

-Si un stage complémentaire est effectué, il sera évalué selon les mêmes modalités. Les responsables pédagogiques se réuniront pour décider de la prise en compte ou non, des notes des épreuves du premier stage, pour la validation finale du stage.

En cas d'échec aux épreuves écrite et orale de première session (non moyenne) :

-L'appréciation du maître de stage est conservée, l'étudiant doit repasser la soutenance orale et présenter un nouveau rapport.

En cas d'échec à la 2ème session, l'étudiant est ajourné au master 1.

Validation de l'Année de Master 1

Pour être déclaré admis l'étudiant devra avoir acquis 60 ECTS par :

-la validation des unités d'enseignement qui se compensent entre elles au sein d'un même ensemble (tronc commun ou groupe d'UEs spécifiques) (15 ECTS de tronc commun et 30 ECTS si stage court ou 25 ECTS si stage long pour le groupe d'UEs spécifiques), si la moyenne générale au sein de chaque ensemble d'UEs est $\geq 10/20$ et si aucune note d'UE n'est inférieure à 7/20.

-la validation de l'UE Travail Encadré de Recherche (5 ECTS)

-la validation du ou des stage(s) (10 ECTS si stage court ou 15 ECTS si stage long)

Une des UEs à choix du second semestre pourra être remplacée par une prolongation de leur stage obligatoire, les étudiants effectuant alors un stage long de 4 à 5 mois (sauf pour le parcours Aging et Stratégie anti-âge).

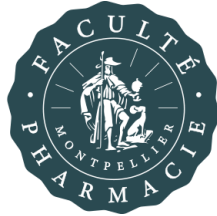
MASTER 2

Semestre 3

Le semestre 3 du Master 2 est constitué d'UEs de Tronc commun et d'UEs spécifiques de parcours regroupées en deux ensembles. Au sein du tronc commun et de chacun des parcours, toutes les UEs sont obligatoires.



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



Semestre 4

Le second semestre de master 2 est constitué d'un Projet tutoré et d'un stage. Le stage est d'une durée minimale de 740 heures minimum (6 mois pour les étudiants en pharmacie).

Conditions de validation applicables au Master 2

Les deux semestres ne se compensent pas entre eux.

- Le Projet tutoré est validé par l'obtention d'une note $\geq 10/20$:
- L'UE Stage/apprentissage est validée par la réalisation effective du stage/apprentissage et l'obtention d'une note $\geq 10/20$: Composée d'une évaluation d'écrit (rapport), de soutenance orale et de l'appréciation du maître de stage/apprentissage.

En cas de fin anticipée du stage/apprentissage, ou de durée de stage/apprentissage inférieure à la durée prévue dans la convention tripartite, les responsables pédagogiques se réuniront pour décider en fonction des circonstances d'espèce, de la nécessité de réaliser un stage/apprentissage complémentaire et, le cas échéant, de sa durée.

Si un stage/apprentissage complémentaire est imposé, mais ne peut se dérouler dans l'année universitaire, les épreuves orale et écrite sont annulées pour l'étudiant concerné, l'UE Stage /apprentissage n'est pas validée et l'étudiant est ajourné au master 2.

Si un stage complémentaire est effectué, il sera évalué selon les mêmes modalités. Les responsables pédagogiques se réuniront pour décider de la prise en compte ou non, des notes des épreuves du premier stage, pour la validation finale du stage.

En cas d'échec aux épreuves écrite et orale de première session (non moyenne) :

-L'appréciation du maître de stage est conservée, l'étudiant doit repasser la soutenance orale et présenter un nouveau rapport.

En cas d'échec à la 2ème session, l'étudiant est ajourné au master 2 et devra s'inscrire l'année suivante en master 2 pour effectuer un nouveau stage.

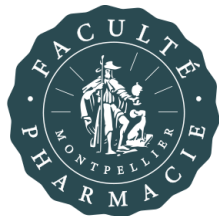
Validation de l'Année de Master 2

Pour être déclaré admis l'étudiant devra avoir acquis 60 ECTS par :

- la validation de chaque ensemble d'UEs du semestre 3 (10 ECTS de tronc commun et 20 ECTS d'UEs spécifiques), si la moyenne générale de ces UE au sein de chaque ensemble est $\geq 10/20$ et si aucune note d'UE n'est inférieure à 7/20. Les UEs se compensent entre-elles au sein d'un même ensemble.



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



- la validation de l'UE projet tutoré (ou de l'UE « stage Montréal ») (10 ECTS) - la validation de l'UE « Stage» (20 ECTS)

SPECIFICITES DANS LE CADRE DES ECHANGES D'ETUDIANTS ENTRE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER ET L'UNIVERSITE DE MONTREAL POUR LE PARCOURS ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE INTERNATIONAL DES ENTREPRISES ET PRODUITS DE SANTE :

a) Pour les étudiants de l'Université de Montpellier en échange à la Faculté de Pharmacie de l'Université de Montréal :

- Les étudiants sont dispensés de l'UE « Projet tutoré » en France et à la place réalisent un stage à l'Université de Montréal (enseignements et 154 heures d'activités en entreprise).

-Stage à l'Université de Montréal dans le cadre du DESS « Développement du médicament » (UE stage Montréal) : 4 mois-Stage en entreprise ou institution : 5 mois.

b) Pour les étudiants de Montréal en échange à la Faculté de Pharmacie de l'Université de Montpellier :

Ces étudiants suivent le programme classique du Master 2 : 3 UEs de tronc commun, l'UE projet tutoré, 4 UEs de parcours et 6 mois de stage